

À PROPOS

5 ANS
Annuaire de l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 6 – Numéro 10
Juin 2019

Une autre fin d'année qui se pointe le bout du nez

Dans moins d'un mois, l'année scolaire 2018-2019 sera chose du passé. Nous serons, pour la plupart, en train de nous remettre d'une autre année durant laquelle la tâche s'est encore alourdie. Et que dire de ce que l'on peut imaginer pour l'année prochaine! L'ajout d'un temps de pause de 20 minutes pour les élèves risque de s'ajouter à la complexité de notre tâche (voir l'article de Thierry Lajeunesse à la page suivante).

L'année syndicale locale 2018-2019 aura été marquée, notamment, par une mobilisation autour du thème du droit à la dénonciation publique de certaines réalités vécues par les enseignantes et enseignants, puis par le dépôt aux dirigeantes et dirigeants de la CSSMÎ d'une pétition de plus de 2250 signatures revendiquant des changements concrets afin d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves ainsi que les conditions d'exercice du personnel enseignant. À cette demande, la Commission a répondu, grosso modo, d'en parler aux divers comités paritaires.

Quant à notre année syndicale fédérative, nous avons eu l'occasion de préparer nos demandes syndicales en vue du renouvellement de notre convention collective et de nous préparer au VIII^e Congrès triennal de la FAE. Celui-ci se déroulera du 25 au 28 juin prochain. C'est durant cette instance que les membres présents donnent à la Fédération ses objectifs pour le prochain triennat. À ce sujet, la délégation du SEBL s'est rencontrée à plusieurs reprises afin d'étudier au-delà de 300 propositions dans un souci de bien vous représenter. Les thèmes ont été présentés dans l'[À propos de mars 2019](#). C'est aussi durant le Congrès que seront élus les membres du prochain Comité exécutif de la FAE. Voici les noms des candidates et candidats :

Présidence :

- Mélanie Hubert (Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal)
- Sylvain Mallette (Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides)

Vice-présidence aux relations du travail :

- Luc Ferland (Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île) - **élu sans opposition**

Vice-présidence à la vie professionnelle :

- Nathalie Morel (Alliance des professeures et professeurs de Montréal)
- Maxime Vinet-Béland (Alliance des professeures et professeurs de Montréal)

Vice-présidence à la vie politique :

- Alain Marois (Alliance des professeures et professeurs de Montréal)
- Chantal Poulin (Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île)

Vice-présidence au secrétariat et à la trésorerie :

- Michel Cantin (Syndicat de l'enseignement de la région de Laval)
- Benoît Giguère (Syndicat de l'enseignement des Seigneuries)
- Benoît Toupin (Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île)



Bien sûr, nous vous tiendrons informés des résultats dès la rentrée scolaire 2019-2020.

D'ici là, au nom de toute l'équipe du SEBL, je vous souhaite un très bel été, chaud, reposant et énergisant!

Nathalie Bouyer

Fermeture estivale

Nos bureaux seront fermés du 29 juin 2019 au 18 août 2019 inclusivement. En cas d'urgence, nous vous invitons à laisser un message détaillé dans notre boîte vocale et nous vous rappellerons dès que possible.

Enseignantes et enseignants à statut précaire

Assurances collectives



La fin de l'année scolaire correspond à la fin du contrat des enseignantes et enseignants à statut précaire. Cependant, malgré cette fin de contrat, les protections en assurances collectives sont maintenues jusqu'au 31 août 2019 et le prélèvement des primes sera effectué sur la dernière paie de l'année scolaire. Si vous revenez à l'emploi de la CSSMÎ avant la mi-octobre, votre dossier sera tout simplement réactivé et vous aurez les mêmes protections. S'il n'y a pas de retour avant cette date, La Capitale vous fera parvenir un communiqué et une facture expliquant les options qui vous sont offertes. Sachez que vous êtes obligatoirement couvert jusqu'à 60 jours suivant le 31 août 2019, ce qui vous amène à la fin octobre.

Nelson Costa

L'impact de la modification des horaires des écoles sur la tâche

La décision de la CSSMÎ de tenir pour acquis l'ajout d'une récréation de 20 minutes en après-midi est venue bousculer l'horaire de travail dans plusieurs écoles. Cet aménagement des horaires au primaire, avec la contrainte de réduire le plus possible l'augmentation des frais de transport, a eu pour effet de retarder les heures de départ dans plusieurs écoles secondaires. Il nous appartient maintenant de ne pas faire les frais de cette décision administrative en nous assurant du respect de la semaine régulière de travail.

Au primaire

L'ajout d'une récréation se traduira vraisemblablement par une augmentation du temps de surveillance de la part du personnel enseignant. Pour une surveillance supplémentaire de 20 minutes en présence-élèves, l'horaire devra être aménagé de manière à couper 20 minutes dans d'autres aspects de la tâche comme la récupération ou les activités étudiantes. Nous vous recommandons de laisser votre direction déterminer la tâche qu'elle souhaite vous retirer. Nous vous invitons également à revendiquer d'une part, que l'on vous accorde un

temps suffisant de récupération et d'autres tâches et une augmentation du temps d'encadrement, qui est présentement d'un minimum de 30 minutes, afin de refléter les interventions supplémentaires dues à l'ajout d'une récréation en après-midi.

Ces nouveaux horaires auront aussi pour effet d'augmenter le temps de l'accueil et des déplacements qui est reconnu dans les « autres tâches ». Combiné avec la pratique de la suppléance dépannage qui bloque une période à l'horaire, il ne restera à peu près plus de temps pour des rencontres (ex. : pour un comité). Nous vous invitons à revendiquer l'application stricte de l'horaire et à refuser la fausse annualisation qui prévaut au primaire.

Gardons en tête que la semaine régulière de travail est de 32 heures en juin 2019 et elle le sera encore en septembre 2019. Il revient à nous, collectivement et individuellement, de nous faire respecter en appliquant **notre** contrat de travail.

Au secondaire

Dans certaines écoles, les réaménagements ont principalement eu pour

effet d'allonger l'horaire des élèves, ce qui s'est traduit par une augmentation du temps de pause et de dîner pour les enseignantes et enseignants. Nous pouvons déjà prévoir que ces décisions auront un impact négatif sur vos horaires.

Comment atténuer ces impacts? En faisant respecter l'**amplitude**. Cette dernière est la plage horaire des 35 heures par semaine dans laquelle la direction doit placer les 27 heures de présence-élèves et des « autres tâches ». Cette plage ne peut excéder 8 heures pour une journée, en excluant le dîner de 50 minutes, mais en réduisant d'autant l'amplitude des autres journées en conséquence. Dans la plupart des milieux, une amplitude identique de 7 heures par jour est en vigueur, pour toutes et tous. Par exemple, pour une amplitude débutant à 9 h, aucune activité convoquée par la direction ne peut excéder 16 h 50. Le respect de l'amplitude viendra restreindre de manière importante la possibilité de fixer des réunions avant ou après le début des cours.

Thierry Lajeunesse



Bonne retraite aux collègues qui quitteront le 30 juin prochain!

Notez à votre agenda que le Syndicat organise une fête pour toutes les personnes retraitées du SEBL, le 26 septembre 2019.

Virage vert au SEBL

Cette année, le SEBL a mis les bouchées doubles afin de réaliser un véritable virage vert. En plus de la récupération des divers objets de consommation, nous avons aussi cessé l'achat de bouteilles d'eau, de verres et de vaisselle en plastique pour encourager l'achat de produits réutilisables ou compostables. De plus, nous avons fait la plantation de deux arbres sur le terrain du SEBL dans le but de compenser l'empreinte carbone que nous émettons, notamment par le transport en voiture dans le cadre de notre travail. Pour ce faire, nous avons fait appel à Benoît Gervais, enseignant au Centre de formation agricole de Mirabel, et à ses élèves.

Normand Marquis



**Ma caisse,
c'est le 1777**

Pour parler rapidement avec un conseiller, obtenir de l'information ou régler une foule de détails dans votre dossier financier, il suffit de faire le poste 1777.

Faire affaire avec votre caisse c'est simple, efficace, et tellement plus près de vous.

*Avec la téléphonie CSSMI

450 473-6798

Desjardins
Caisse du secteur de l'enseignement
des Basses-Laurentides

**L'évaluation des apprentissages
FINI LE TRIPOTAGE!**

Le 30 mai 2017, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a émis une directive qui rappelle que l'évaluation des élèves est un droit exclusif et réservé à chaque enseignante et enseignant.

« Si vous [les profs] subissez une pression induite, vous avez une occasion de le dire. Ce n'est pas acceptable! »

« Une directive, c'est une obligation d'appliquer la loi. Ce n'est pas une option, ce n'est pas une possibilité. »

Sébastien Proulx
31 mai 2017

Désormais, les pressions effectuées par les directions ou les directions adjointes des établissements ou par les commissions scolaires **ne sont plus tolérées** : qu'il s'agisse de nous amener à modifier les résultats qu'obtiennent nos élèves, de modifier à notre insu leurs notes ou de remettre en question notre jugement professionnel. L'évaluation des apprentissages, **c'est l'affaire des profs!**

Si ces comportements inacceptables persistent, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux.

Pour télécharger la directive, rendez-vous au : www.lafae.qc.ca/directive

f lafae.qc.ca

La saisie de données

Nous vous rappelons que la saisie de données effectuée par le personnel enseignant est **facultative**. Voici un rappel des échanges qui ont eu lieu en 2013 entre les parties patronale et syndicale :

- Le Syndicat recommande à ses membres de procéder à la correction par critères et de remplir les grillettes;
- En contrepartie, **il n'y a pas de retranscription obligatoire** sur une grille synthèse ou dans GPI;
- Comme d'habitude, les enseignantes et les enseignants entrent la note finale de l'étape dans GPI;
- **Uniquement au primaire :**
 - Examen de mathématique : les enseignantes et les enseignants doivent remplir la grillette à chacune des réponses, en plus du fichier Excel;
 - Examen d'écriture : les enseignantes et les enseignants doivent remplir la grille de correction individuelle prévue à cet effet. La DSFGJ ajoutera, à même la grille, le pointage afin de prévoir une seule feuille;
 - Examen de lecture : les enseignantes et les enseignants devront évaluer chaque question sur la copie de l'élève et une feuille de compilation sera disponible à la fin de l'examen, mais sera **facultative**.

Les gagnants des concours héros

Encore cette année, la participation des enseignantes et des enseignants aux différents concours héros a été très bonne. Treize projets ont été présentés et cinq prix seront remis, et ce, tant aux secteurs primaire, secondaire et à l'éducation des adultes.

Tout d'abord, la classe de **Marlène Asselin**, de l'école des Grands-Vents, reçoit un prix pour son projet *La terre... un grand jardin* intégrant toutes les valeurs héros telles que la consommation responsable, l'écocitoyenneté, l'achat local, etc. Un deuxième prix est remis à **Emmanuelle Roy** et **Julie Lacasse**, du Centre multiservice, pour leur projet *Une brigade écolo* qui vise à remettre les valeurs de différence, d'ouverture à l'autre et de respect de l'environnement au cœur de la vie du Centre. **Émilie Brisson** et **Josée Plamondon**, de l'école de l'Envolée, reçoivent un prix pour leur projet *Mouv'éco* qui aspire à transformer les façons de gérer les déchets dans l'école en s'attaquant notamment aux ustensiles et aux assiettes en plastique de la cafétéria. Ces deux mêmes enseignantes reçoivent aussi une certification pour un projet de récupération de recyclage de crayons

avec TerraCycle. Un autre prix est remis à **Marie-France Rochon**, de la Polyvalente Deux-Montagnes, pour son projet *Des pieds et des mains pour demain* visant à produire un pied ou une main de taille géante afin de signifier l'action humaine sur l'environnement. Un dernier prix est donné au SEBL pour la mise en place d'un changement de pratique pour l'environnement permettant de récupérer un maximum de matières.

Pour les prix de participation, deux certifications sont données à **Jennifer Voyer** de l'école Arc-en-ciel. Son premier projet permet la récupération de crayons avec sa classe de 5^e année tandis que le deuxième projet a pour but d'éliminer l'utilisation de bouteilles d'eau jetables et de les remplacer par une bouteille réutilisable, et ce, pour l'ensemble de l'école. À l'école secondaire Lucille-Teasdale, deux enseignantes ont reçu une certification : **Nathalie Ouellet** pour la mise sur pied d'un comité environnement visant à sensibiliser tout un chacun à l'importance de faire des choix écoresponsables et **Julie Descôteaux** qui a mis sur pied un projet de tutorat avec des élèves de 5^e secondaire en soutien

auprès des élèves d'adaptation scolaire.

Deux autres certifications ont été accordées à l'école Terre des jeunes. D'abord, **Martine Caron** et **Lorraine Leroux** pour un projet d'écocitoyenneté dans lequel les élèves fabriquent des signets avec du papier recyclé et l'autre projet, celui de **Suzanne Allard**, vise toute l'école pour faire prendre conscience du concept zéro-déchet avec une boîte à lunch sans déchet. À l'école du Mai, **Maryse Vézina** et **Normand Champagne**, en 4^e année, recevront une certification pour un projet de sensibilisation aux bons choix écologiques. À l'école Le Carrefour, **Stéphanie Bouchard** et les élèves de 5^e et 6^e années ont travaillé à améliorer la récupération sélective tout en intégrant la notion de zéro-déchet dans le mode de vie des élèves. Pour terminer, **Nadine Sansoucy**, de l'école Notre-Dame, ainsi que **Marylène Alarie**, de l'école de la Renaissance, ont mis sur pied des projets d'écocitoyenneté sur les notions de récupération, de zéro-déchet et de prise en charge de notre planète.

Bravo à toutes et à tous pour votre participation!



Normand Marquis



Marlène Asselin
École des Grands-Vents



Émilie Brisson et Josée Plamondon
École de l'Envolée



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca



www.facebook.com/seblarentides